



DONDELANGE
KEHLEN
KEISPELT MEISPELT
NOSPELT OLM

Service : Service technique
Dossier suivi par : Cécile Achten
T. 30 91 91-504
F. 30 91 91-500
technique@kehlen.lu

AVIS AU PUBLIC

EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et à la gestion de l'eau, il est porté à la connaissance du public que le syndicat intercommunal pour la conservation de la nature (SICONA) a introduit une demande pour la création d'une mare, dix mardelles et deux murs en pierres de cyclopes en zone de protection des eaux souterraines à Kehlen, section C de Nospelt, numéro cadastral 1503/4306.

La demande concernant le dossier n° EAU/AUT/24/0740 du 08 août 2024 peut être consultée à la maison communale de Kehlen du 28 août 2024 au 12 septembre 2024 inclus.

Le résumé de la demande sera publié en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques: <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Kehlen, le 28 août 2024

L'échevin délégué,
Romain Kockelmann



La Secrétaire f.f.,
Caroline Pellizzaro

13/09/2024